MAUPILIÉ - MAUPILLÉ - MAUPILIER - MAUPILLIER -

- MAUPILLIER - MAUPILIÉ - MAUPILLÉ - MAUPILIER -

- MAUPILIÉ - MAUPILLÉ - MAUPILLET - MAUPILE - MAUPILIER - MAUPILLIER -

- MAUPILLIER - MAUPILIÉ - MAUPILLÉ - MAUPILLET - MAUPILE - MAUPILIER -

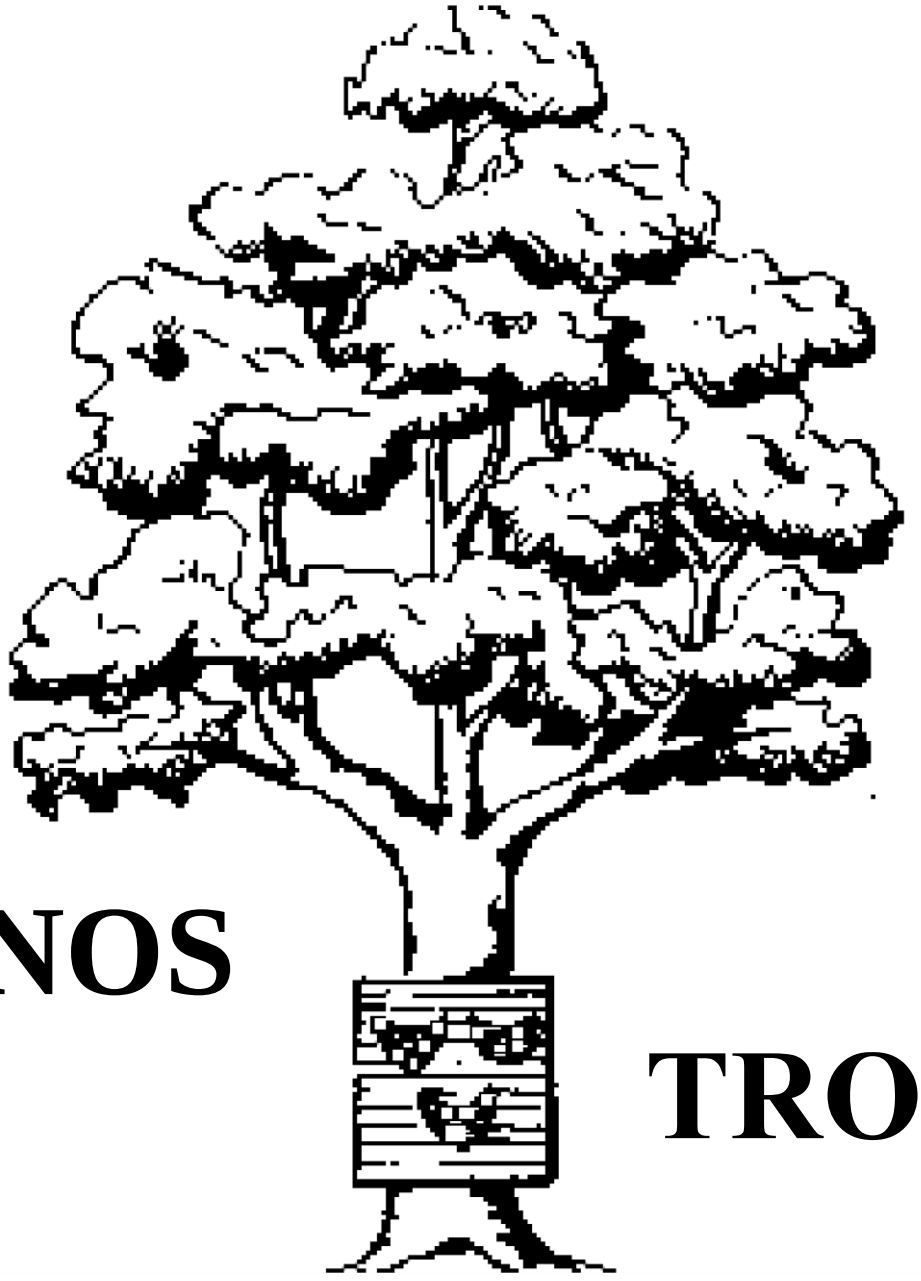

NOS TROIS BRANCHES

Fougères – Mayenne

Mortagne – Vendée – Mauges

Mortagne – Courlay - Moncoutant

N° 88 – Décembre 2022

Chers Cousins et Cousines,

2021 fut une année sans bulletin, nous avons annulé la rencontre de 2020, celle de 2021 n'était pas plus envisageable et l'évolution de la situation sanitaire n'a pas permis le recul nécessaire pour organiser un rassemblement en 2022. Ce temps beaucoup trop long à mon avis, nous a conduit à nous poser la question de la pérennité de Nos Trois Branches. Certains d'entre vous se sont manifestés, ils souhaitaient la dissolution, d'autres la mise en sommeil, un certain nombre tenaient à la pérennité. Ainsi le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 11 juin 2022 a décidé de lancer un sondage auprès des membres de NOS TROIS BRANCHES. Sur **66** courriers (un peu plus par l'intermédiaire de la newsletter) envoyés aux adhérents des cinq dernières années, nous avons reçu **46** réponses qui se traduisent par **6** pour une dissolution ou un gel et **39** pour le maintien de l'Association. Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du **5** novembre 2022 aux Herbiers, a pris la décision **d'élaborer un bulletin pour la fin de l'Année 2022** comme par le passé. Forts de vos réponses nous vous proposons **une réunion au PUY du FOU le 9 juillet 2022.**

Je bats ma coulpe de ne pas avoir vous avoir adressé les vœux au nom de l'Association Nos Trois Branches pour l'Année 2022, je ne cherche pas d'excuses, cela a été une indélicatesse de ma part dont j'espère vous ne me tiendrez pas trop rigueur.

J'invite chacun d'entre vous à faire part de ses souhaits, de ses idées concernant contenu du bulletin, voire à proposer des articles pour sa composition.

Cette longue période 2021-2022 sans rencontre ni bulletin a vu nous quitter entre-autre des membres assidus de NTB, je parle de **Léo MAUPILÉ** et **Colette REMEAU**. J'adresse à tous ceux qui ont perdu un proche, au nom de l'Association et en mon nom, mes sincères condoléances et les garderons dans le grand livre du souvenir des MAUPILLIER.

J'espère donc vous retrouver, nombreux et en bonne santé, **au PUY du FOU le 9 juillet 2022.**

En cette fin d'année 2022, je vous souhaite de bonnes et joyeuses fêtes en famille, avec vos proches. Je vous offre tous mes vœux de santé, prospérité et bonheur pour l'année 2023 qui, je l'espère, consacrera de nouvelles et attendues retrouvailles.

Prenez bien soin de vous et soyez toujours fier de faire partie de la grande famille des MAUPILIER.

Pierre-Marie DUBOIS
Président NTB

Compte Rendu du Conseil d'Administration du 5 novembre 2022

Un conseil d'administration s'est tenu le 5 novembre 2022 en présence de Pierre-Marie Dubois, Marie-Antoinette Dubois, Marie-Christine Guédon, Anne Guillemet, Olivier Maupilé et Marie-Elisabeth Pigeyre.
Andreas Rauhut était excusé et s'était exprimé sur l'ordre du jour.

Bilan de l'enquête concernant l'avenir de NOS TROIS BRANCHES :

- 66 courriers envoyés, plus ont été contactés par la newsletter,
- 46 réponses soit 66%,
  - 39 positives pour la pérennité de notre association, 5 non, 1 plus concernée et 1 décédé,
  - 33 souhaitent un rassemblement en 2023, 6 NON (2 en raison de leur âge), 5 ne se sont pas exprimés sur ce point.
  - 3 réponses positives pour devenir membre du Conseil d'administration (hors membres actuels du CA).

Le Conseil d'Administration décide donc de continuer à faire vivre NOS TROIS BRANCHES et **programme une Assemblée Générale pour le 9 juillet 2023.**

Les membres de NOS TROIS BRANCHES prendront connaissance de ces informations au travers du **bulletin diffusé en fin d'année 2022.**

L'Assemblée Générale :

- Le lieu le plus approprié à ce rassemblement, attendu par de nombreux adhérents, semble être le PUY DU FOU, lieu de tant de souvenirs pour chacun et historique pour notre Association.
- Marie-Christine GUÉDON est chargée de cette mission, elle assurera la mise en œuvre sur le site en relation avec les dirigeants concernés.
- Les adhérents seront informés des modalités et du programme de ce rassemblement du 9 juillet 2023 courant 1er trimestre 2023.
- Le Conseil d'Administration décide de proposer aux adhérents qui le souhaiteraient un accès à la Cinescénie pour la séance du 8 juillet 2023.

Situation financière de l'Association :

A ce jour, 2579,08 € sur le compte bancaire.

La cotisation :

Le Conseil d'Administration décide :

- De porter le **montant à 15 €, il sera à régler avant le 31 janvier 2023**,
- Qu'elle soit **gratuite pour les moins de 30 ans.**

Candidatures au Conseil d'Administration :

Les adhérents ayant répondu positivement pour une éventuelle participation au Conseil d'Administration vont être contactés afin d'avoir leur avis sur une cooptation sachant que la validation se fera le 9 juillet 2023.

Marie-Élisabeth Pigeyre propose de mettre un logo en tête des courriers de NOS TROIS BRANCHES, le Conseil d'Administration décide d'insérer le blason de NOS TROIS BRANCHES en tête de chaque document et correspondance.

L'ordre du jour ayant été décliné, la séance est levée.

<u>Prochain C.A.</u> : Il aura lieu le 15 avril 2023.

Le lieu sera défini ultérieurement

Pierre-Marie DUBOIS
Président NTB

INCROYABLE MIRACLE AU SANCTUAIRE NOTRE DAME DE PITIE (79430)

Une jeune fille du village des Grandes Mothes de la Chapelle Saint Laurent (79430), Marie Delion (1879-1966) âgée de 25 ans a reçu en 1904 une grâce de guérison dans le Sanctuaire de Notre Dame de Pitié (79430).

Marie est l'ainée d'une famille de 8 enfants, elle est aimée et respectée de ses jeunes frères et sœurs. Ainsi quelle désolation pour sa famille surtout pour sa mère (*Marie Joséphine Delphine Delion-Maupillier*) de voir sa fille clouée au lit depuis plus de 3 ans à cause d'une cruelle maladie.

Vers la fin du mois de Juin 1904, l'état de Marie s'aggrava au point de faire croire à une fin prochaine. Fin Octobre les souffrances sont telles que ses parents lui proposent de faire intervenir une nouvelle fois le médecin Mais la jeune malade s'y oppose et dit que seule la Vierge Marie peut la guérir et demande à être conduite au sanctuaire de Notre Dame de Pitié.

Ainsi le 10 novembre 1904, ses parents décidèrent de répondre favorablement à la demande de leur fille Marie, ils la portent de son lit à la voiture. Même si seuls 4 kilomètres séparent son domicile au sanctuaire, la route fut bien longue pour la jeune Marie, chaque secousse occasionnait les souffrances les plus vives.

Arrivés sur les lieux, la malade est déposée dans un fauteuil et conduite au milieu de la Chapelle devant le Trône de la Sainte Vierge.

Subitement, Marie Delion parvient à faire le tour de la statue de la Vierge aidée d'une de ses soeurs, puis une seconde fois et une troisième fois seule. Elle parvint à se mettre à genoux et faire un quatrième tour de la statue sans aucune aide.

Emotionnés, ne pouvant en croire leurs yeux, sa famille fut bouleversée de joie.

Marie remonta seule dans la voiture et refusa toute aide de ses frères et sœurs : Je n'ai pas besoin de vous, je montrais toute seule.

En arrivant au Village, personne n'y croyait, elle était guérie ! Elle demande à manger à sa mère, alors que depuis 3 ans elle ne prenait presque rien.

Guérie ! Je suis guérie disait elle ! Elle raconta souvent sa guérison mais c'était à chaque fois des larmes de joie et d'émotion si bien que souvent elle disait : « Chaque fois que j'entends les cloches de Pitié sonner, ça me passe partout ».

Marie mena une vie ordinaire, elle se maria à Emile Jamin, ils habitaient dans le Village du Bouillon, ils n'eurent pas d'enfants et elle mourut à 87 ans .

Marie DELION est donc une de mes arrières grandes tantes, elle est la sœur de mes arrières grands-mères, Angélique Delphine Delion (1884) et Honorine Augustine Delion (1887) de la lignée MAUPILLIER-DELION de la Branche MCM – Page 378 à 383 du livre de Maurice Maupilier.

J'ai souvent entendu parler de cette histoire par ma grand-mère Marie Bouju et mon père connaissait bien tante Marie de la Chapelle .

Anne GUILLEMET

Branche MCM

Réflexions d'une Maupilier

« Ça c'est bien une Maupilier », cette phrase entendue un dimanche du mois de Novembre de la bouche d'un inconnu parlant de ma nièce. Une phrase que cet homme a dite à mes parents Jacques et Anne Maupilier. En apparence sans conséquences, elle m'a beaucoup donné à réfléchir quant à sa signification. C'est vrai, après tout, qu'est-ce qu'un Maupilier ?

Je n'aurais pas la prétention de répondre entièrement à cette question ; parce que même si nous portons le même nom, nos chemins de vie nous ont aussi façonnés sur la base d'une personnalité que notre nom nous a donné. Mais pourtant, ce nom si connu en Vendée et, parfois, même dans les autres contrées, je n'ai pas toujours su comment le porter. Je n'ai pas toujours su l'apprivoiser et l'accepter avec fierté. Ce nom est un cadeau de naissance mais la vraie question est : qu'est-ce qu'on en fait après ? Cette interrogation s'est imposée après un évènement, celui du décès de mon grand-père : Joseph Maupilier en 2013.

A l'époque, âgée de 16 ans, j'ai découvert, ce jour-là, quel homme il avait été : un article dans le journal, une église pleine à craquer, des gens debout, dehors dans le froid, venus de partout pour lui rendre hommage. Cet homme, si silencieux et intriguant, qui de son vivant m'impressionnait et m'intimidait par son côté mystérieux et charismatique, imposait le respect. C'est à partir de ce moment que j'ai compris quel héritage il nous avait laissé sans pour autant savoir comment je pouvais l'honorer et qu'il nous appartenait, à chacun, de prendre la décision de le protéger et le faire perdurer : une personnalité, un caractère, des ambitions, de la combativité, de la persévérance, une grande détermination et surtout un nom. Un nom que nous sommes nombreux à porter et qui, parfois, s'est modifié avec le temps et les années. Un nom, une histoire que l'on partage et pourtant nous nous connaissons si peu. Je me souviens d'un temps où nous nous retrouvions tous ensemble sur ce lieu mythique du Puy du Fou, je ne saurais dire à quel âge j'ai vécu cette journée, et pourtant je m'en souviens parfaitement tant elle m'a marquée.

Depuis cette époque, le temps est passé et j'ai aujourd'hui 25 ans. Je suis cavalière et monitrice indépendante dans le Maine et Loire et j'ai également une seconde activité tournée vers l'humain qui me passionne. Un conjoint qui me supporte et deux frères qui, sans aucun doute, sont des Maupilier… J'ai beaucoup d'envies et de rêves qui, j'en suis persuadée, se réaliseront tous parce que je me donnerai les moyens d'y arriver. Encore un trait de caractère que je dois à mes origines : la ténacité et la détermination.

Pendant ces 25 ans j'ai évolué et grandi, j'ai eu des prises de conscience mais aussi une envie, celle de rendre hommage à mon grand-père et de rendre fière cette famille de Maupilier. Alors je suis arrivée, il y a peu, à me poser une question, quel est la plus-value que je peux apporter à cet héritage que l'on m'a laissé ?

Pauline MAUPILIER

Le saviez-vous ?

LOUIS XVII LA CLEF DE L'ENIGME

L'enterrement de « Louis-Charles Capet, natif de Versailles, département de Seine-et-Oise, domicilié à Paris aux tours du Temple, fils de Louis Capet dernier roy des François et de Marie-Antoinette, Josèphe, Jeanne Dautriche » se fit bien simplement. A 9 heures du soir, tandis que le jour baissait, le convoi funèbre pénétrait dans le cimetière de l'« église Marguerite », au bout du « faux bourg Antoine ». Les quatre hommes portant la bière étaient suivis d'un petit groupe arborant l'insigne tricolore de commissaire. Au premier rang se trouvaient Gomin, Lasne et Damont. Derrière eux, « à distance assez éloignée, sans paraître former cortège », on pouvait voir luire, dans la pénombre, les baïonnettes de deux détachements de vingt-cinq hommes

« On l'enterra à la brune, devait raconter plus tard la femme du fossoyeur, il ne faisait pas encore tout à fait nuit ; il y avait très peu de monde ; je pus facilement m'approcher ; je vis le cercueil comme je vous vois. On le mit dans la fosse commune qui était la fosse de tout le monde, les petits comme les grands, les pauvres comme les riches. Tous y allaient parce que soi-disant, "tout le monde" était égaux… »

Rapidement, les assistants signent le procès- verbal et se hâtent de regagner leur domicile.

Quelques heures plus tard, un vent violent se lève –les archives de l'Observatoire nous l'apprennent–, les nuages couvrent le ciel. La nuit est noire, la lune est à son dernier quartier.

A 3 heures du matin, la porte de la petite maison, que l'on peut toujours voir aujourd'hui à l'entrée de l'enclos, s'ouvre. Le fossoyeur, le citoyen Bétrancourt, apparaît une bêche à la main et s'approche de la fosse commune où la bière de l'enfant du Temple vient d'être inhumée… Il creuse, retire le cercueil, le transporte à l'autre bout de l'enclos, aménage une fosse le long du mur de l'église et y enfouit la bière.

De très bon matin, la femme du fossoyeur est en train d'étendre son linge dans le cimetière, lorsque son mari, qui travaille à la fosse commune, lui fait signe d'approcher. Mais laissons la parole à la citoyenne Bétrancourt :

« J'allai vers lui aussitôt il me fit descendre avec lui dans la fosse et enfonçant sa pelle à plusieurs endroits dans le lit de terre, il me montra que dessous il n'y avait plus rien. Et, comme je le regardais sans y prendre trop d'attention, il me dit :

Ah ! tu n'es guère curieuse, pour une femme, tu ne me demandes pas seulement ce qu'est devenue cette bière !

Sans doute le brave fossoyeur se demandait-il si c'était bien le corps du petit roi qui avait changé de place ?... Ce même jour, la Convention n'avait-elle pas ordonné de rechercher sur toutes les routes de France le petit Capet ?...

La déposition de la femme Bétrancourt semble infiniment plus proche de la vérité que celle du commissaire de police Dusser qui prétendra, sous la Restauration, « avoir pris sur lui que le corps du royal enfant serait inhumé dans une fosse particulière et non dans la fosse commune ».

« Le soir venu poursuit-il, je fus mandé au Comité de Sûreté générale pour rendre compte de ma conduite… Il fut proposé les mesures les plus sévères, c'est-à-dire mon arrestation comme *royaliste*, et ma traduction devant le tribunal révolutionnaire : mais heureusement, Louis (du Bas-Rhin) ayant pris ma défense et calmé ses collègues, je fus renvoyé à mon poste, avec injonction de me conduire tout autrement sous peine d'être rigoureusement puni. »

Dusser oublie un « détail » ; le Tribunal révolutionnaire avait été supprimé dix jours avant l'enterrement du « petit Capet ». Quant au sieur Louis (du Bas-Rhin), il ne faisait plus partie du Comité depuis le mois d'octobre 1794 ! Mais Dusser, sous la Restauration, brigue le commissariat du quartier du Temple et il est alors bon ton d'avoir été accusé de royalisme vingt ans auparavant et mieux encore –c'étaient les privilégiés ! – d'avoir failli être guillotiné…

D'ailleurs, lorsque les enquêteurs demandèrent à Dusser de leur désigner l'emplacement de « la fosse particulière », il répond avec embarras qu'il lui serait absolument impossible, « après un si long temps, de se rappeler de quel côté était située la tombe ».

Les magistrats interrogent alors Etienne Voisin, qui conduisit le convoi du Temple au cimetière. Lui aussi prétend avoir fait placer le corps dans une fosse particulière et désigne aux enquêteurs une « étendue de terrain de dix pieds de long sur douze de large » où se trouve certainement encore les restes du petit roi… du moins Voisin l'affirme.

A cet instant surgit le concierge du cimetière, qui déclara « qu'il n'y avait aucune fosse particulière, et qu'il était même expressément défendu d'en ouvrir une à l'époque ».

Pour faciliter le travail des enquêteurs, un certain Pinon Duclos de Valmer survient dans l'affaire en prétendant avoir reçu des confidences de Bétrancourt, mort sept années auparavant. A l'appui de ses dires, il indique « une circonférence de vingt-cinq à trente pieds » où, selon lui, doit se trouver « le saint dépôt, les pieds tournés vers le nord ».

Bétrancourt aurait également fait des confidences à un sieur Decouflet, bedeau de la paroisse, en lui montrant un autre emplacement.

Désignant une pierre enscellée « le long du pilastre gauche de la porte de l'église » il aurait affirmé :

- Tu vois cet endroit ? On y fera quelque jour un monument, car il y a ici le cercueil du Dauphin.

Un certain Charpentier va départager fossoyeur, concierge, commissaire, conducteur et bedeau, en déclarant que, trois jours après l'inhumation, la bière avait été transportée du cimetière Sainte-Marguerite à celui de Clamart, et qu'il avait été requis pour aider à la nouvelle inhumation. Charpentier avait même entendu l'un des commissaires assistant à l'opération dire à mi-voix :

- Le petit Capet aura bien du chemin à faire pour aller retrouver sa famille !

Les enquêteurs estimèrent que mieux valait abandonner, au grand contentement de Louis XVIII, qui ne tenait nullement à voir apparaître au grand jour le squelette d'un garçon de quinze ans !... Ce seul « détail » aurait prouvé que l'enfant mort au Temple ne pouvait vraisemblablement le petit Dauphin, et que Louis XVIII –si son neveu vivait encore– usurpait une place qui ne lui appartenait pas !

La manière dont a été menée l'enquête prouve que telle devait être la crainte du gouvernement de Sa Majesté ! Pourquoi ne pas faire appel aux souvenirs de Gomin, de Lasne ou de Damont qui vivaient encore ? On s'est bien gardé de les interroger !

Cependant, deux hommes se trouvaient alors persuadés que Louis XVII était mort le 8 juin dans la tour du Temple. Deux hommes que l'on évitait d'interroger. Il y a d'abord le docteur Pelletan qui possède le cœur de l'enfant, et ensuite le commissaire Damont, qui a gardé la mèche de cheveux de l'enfant du Temple.

Vrai dire, le viscère, dont Pelletan fait grand cas, avait subi quelques mésaventures. En rentrant du Temple, le docteur avait enlevé le son qui enrobait le cœur et avait la relique dans un bocal rempli d'esprit-de-vin, dissimulé lui-même derrière le rang le plus élevé des livres de sa bibliothèque.

Huit ou dix ans passèrent… L'esprit-de-vin s'évapora, le cœur se dessécha et, sans vergogne, me médecin le plaça dans un tiroir de son secrétaire.

Or, un jour, le docteur s'aperçut que la pièce d'anatomie avait disparu. En dépit de ce qu'il raconte à la police de Louis XVIII, Pelletan ne se soucia guère de ce vol durant l'Empire. Aussitôt la Restauration « il prit des informations » : le cœur avait été volé par son ancien élève préféré, le sieur Tillos .

« Mon inquiétude augmenta, raconte Pelletan, lorsque j'appris que Tillos, frappé d'une phtisie, avait succombé à cette maladie. Mais en avril 1814 s'est présenté chez moi le frère du sieur Tillos. Il m'a déclaré que Mme veuve Tillos, pour remplir les intentions de son mari, était prête à me remettre le cœur de S. M. Louis XVII, qu'elle avait conservé religieusement »

Ainsi fut fait. Le cœur remis dans un bocal d'esprit-de-vin et Pelletan l'offre généreusement à Sa Majesté… qui, on s'en doute, se garde bien de l'accepter. Pourtant, à défaut de la translation des ossements, il y avait de quoi célébrer une cérémonie qui aurait pris l'allure d'un enterrement officiel… Pelletan s'étonne, avec raison, du peu d'empressement que met le roi à accepter le cœur de son neveu.

–Je sais dit Louis XVIII au docteur Pelletan fils, que votre père a un dépôt à remettre. Dites-lui qu'il ait patience, que le moment actuel n'est pas favorable… qu'il attende.

Le docteur attendra ainsi jusqu'à sa mort.

Et Damont ? Il est à tel point persuadé avoir assisté aux derniers moments du roi Louis XVII qu'il a gardé encore enveloppée dans un journal du temps, la mèche de cheveux coupés sur la tête du cadavre et que le docteur Pelletan lui a donnée au moment de l'autopsie.

Au mois de juillet 1817, il fait même exécuter un magnifique coffret de maroquin rouge. Il y place religieusement la boucle de cheveux et prend le chemin des Tuileries avec l'intention d'offrir la relique à Madame Royale, sœur de l'enfant-martyr.

Mais à la stupéfaction de l'ancien commissaire, la duchesse d'Angoulême refuse de recevoir le sieur Damont. Sur son ordre, le duc de Gramont, capitaine des gardes du corps, se charge d'expédier le bonhomme. A peine a-t-il jeté les yeux sur la mèche qu'il s'exclame :

- On vous a trompé, ce ne sont point-là des cheveux de Monsieur le Dauphin !...

Et comme Damont commence à raconter « qu'il les a vu lui-même couper sur la tête du petit roi », le duc de Gramont ajoute :

- Le Dauphin était blond plus clair. J'ai eu l'occasion de bien le connaître à Versailles.

Et notre pâtissier tout déconfit –on le serait à moins ! – s'en retourna chez lui, sa boîte sous le bras.

Or cette « boîte » contenait le secret de l'énigme.

J'avais, en effet, pensé que s'il était possible de retrouver « cette mèche Damont » et de la comparer avec une boucle de cheveux du Dauphin coupée sur la tête de l'enfant par Marie-Antoinette avant leur séparation, le 3 juillet 1793, le mystère serait en grande partie dissipé.

Pour retrouver ce second « témoin », il va falloir revenir un peu en arrière et faire la connaissance d'un étonnant personnage.

Sabotier en gros à la veille de la Révolution, Edmé-Bonaventure Courtois se distingue immédiatement comme un « avancé » dès la tourmente venue. Député de la convention, il vote la mort du roi Louis XVI. Avec adresse, il sait faire machine arrière peu avant Thermidor et se trouve ainsi du côté du manche, au moment de la chute de Robespierre. Attitude adroite qui lui vaut d'être nommé rapporteur de la commission chargée d'examiner les papiers de Maximilien. Il se démène, s'agite, fait parler de lui, et rend compte avec éclat du travail dont on l'a chargé. Il publie même son rapport en deux gros volumes, dont on fait un tirage considérable. Mais Courtois prend bien soin de cacher le vol dont il s'est rendu coupable. En effet, pénétrant un certain jour dans la maison de la rue Saint-Honoré où demeurait le « tyran », il a eu la bonne fortune de découvrir dans la chambre de Maximilien, à la fois entre les matelas du lit et dans un double fond pratiqué dans la ruelle, une quantité de papiers, livres précieux et souvenirs ayant appartenu à la famille royale. Il y avait là des ouvrages classiques marqués aux armes du Roi, le livre d'heures de Marie-Antoinette, un rasoir dont s'était servi Louis XVI, le petit canif du Dauphin, ces deux pièces baptisées « armes offensives et défensives » et confisquées par les commissaires de service au Temple. Courtois trouva toute la « succession de la veuve Capet », objets saisis dans le cachot de la Reine à la Conciergerie ou pris sur elle avant l'exécution. Le clou de la découverte était assurément la dernière lettre de Marie-Antoinette, commençant par ces mots : « C'est à vous, ma sœur, que j'écris pour la dernière fois, je viens d'être condamnée… »

Il y avait là encore des cheveux de la famille royale –entre autres ceux de la Reine et du Dauphin. Toutes ces reliques accompagnées de pièces officielles du Tribunal révolutionnaire, et apostillées par Fouquet-Tinville, avaient échoué ainsi sous le matelas de l'Incorruptible ! L'Histoire a parfois des surprises….

Courtois se hâta de dissimuler chez lui tous ces objets... et les années passèrent. Le Directoire voit le conventionnel membre du Tribunat, et l'Empire le trouve député au Conseil des Anciens. Compromis dans une affaire de concussion, pour ne pas dire d'escroquerie, il se retire au château de Rambluzin, dans la Meuse. Il est d'autant mieux installé que sa propriété contient un certain nombre de meubles provenant des châteaux royaux. Il devient bien vite maire du village. Bref, l'ex-régicide vit tranquille, riche et respecté…

Mais avec la seconde restauration les ennuis commencent. Partout on traque les anciens révolutionnaires. Le 9 janvier 1816, les gendarmes envahissent le château. On soupçonne Courtois d'avoir hébergé Drouet, le maître de poste de Sainte-Menehould, l'homme de Varennes. On ne découvre rien. Mais quelques jours plus tard, la Chambre des députés vote la loi dite d'amnistie, dont l'article 7 bannit à perpétuité les anciens conventionnels régicides ayant adhéré à l'acte additionnel de l'Empire, au moment du retour de Napoléon de l'île d'Elbe.

Courtois est dans ce cas ; le voici affolé. Il a 72 ans, jouit de sa fortune et ne tient nullement à s'expatrier. D'autant plus que sa femme est fort malade. L'ex-conventionnel se souvient alors des reliques volées dans la chambre de Robespierre. Pourquoi ne pas les monnayer et obtenir ainsi, sinon la grâce, du moins un sursis ?

Aussitôt Courtois écrit à M. Berquey, conseiller d'État, afin d'engager « des négociations » :

« Monsieur,

« L'extrême confiance que m'inspirent votre humanité et la loyauté de vos principes m'invite à m'adresser à vous directement… pour vous rendre dépositaire d'un secret de la plus haute importance et dont vous ne pouvez que faire un usage digne de vous. Dans le temps Monsieur, que j'étais membre de la Commission chargée de l'examen des papiers de Robespierre et autres conspirateurs, j'ai cru devoir soustraire du carton où elles étaient renfermées des pièces du plus grand intérêt pour la famille royale et qu'on peut appeler de vrais monuments historiques. »

On le voit, Courtois se garde bien de parler de l'endroit où il avait volé les « monuments historiques ». Il entre maintenant dans le vif du sujet :

« Dans l'incertitude de savoir si je serais encore en France quand votre réponse parviendra à mon domicile, j'ai déposé ce petit trésor entre les mains d'une personne reconnue sûre qui ne doit s'en dessaisir que sur un ordre direct émané de moi… »

Enfin, l'ex régicide énumère les « dix pièces » qu'il veut déposer aux pieds de son « Auguste Souverain, Sa Majesté Louis XVIII ». Il n'est pas question des livres appartenant à la famille royale, pas plus que du livre d'heures, des cheveux de Louis XVI, de ceux du Dauphin, du rasoir du roi et du canif de Louis XVII. Courtois tenait à garder quelque chose de l'opération. Il s'était empressé de diviser en deux la boucle des cheveux de Marie-Antoinette.

Le ministre ne se laissa pas intimider par la menace de chantage… « Si l'on peut avoir ces pièces pour de l'argent, écrivait-il au conseiller, on en donnera ; quant au "personnage", la mesure générale étant prise, il ne faut pas d'exception. »

Sur ces entrefaites, le 27 janvier, Mme Courtois rendait le dernier soupir. Or elle avait fait promette à son mari, sur son lit de mort, de rendre à la famille royale le testament de la Reine. Aussi, lorsque, par arrêté du préfet de la Meuse, un commissaire et un commandant de gendarmerie font une perquisition chez Courtois, trouvent-ils – le procès-verbal en témoigne– « la lettre de Marie Antoinette commençant par ces mots : "c'est à vous ma sœur…" ; un gant ayant appartenu à Monsieur le Dauphin et un petit paquet de cheveux de feu Sa Majesté Marie-Antoinette, reine de France ».

On le voit, il n'avait été saisi qu'une partie des souvenirs…

Le gouvernement remis à plus tard le soin de retrouver les souvenirs manquants. Seul comptait pour l'instant le testament. Madame Royale s'évanouit lorsqu'on lui remit le papier jauni où elle pouvait voir encore la trace des dernières larmes de sa mère. Louis XVIII en ordonna la lecture dans toutes les églises du royaume tandis que la Chambre, debout, écouta, lu par Decaze, le dernier adieu de Marie Antoinette.

Mais Courtois n'en fut pas moins expatrié. Le 20 février, il se dirige vers Namur emportant papiers et souvenirs, et meurt à Bruxelles onze mois plus tard.

Les reliques royales, parmi lesquelles se trouvait la mèche de cheveux du Dauphin, avaient donc été confiés à un ami le docteur Dorin, qui avait également recueilli la fille du conventionnel, répondant au doux nom de Zélie-Charmette.

Nous avons maintenant la chance de posséder un quasi-centenaire dans l'affaire ; ce qui diminue sérieusement le nombre des intermédiaires. Le docteur Dorin, né en 1789, ne mourut, en effet, qu'en 1882. C'est lui qui, à la mort de Zélie-Charmette Courtois, hérita des souvenirs dont il avait la garde autrefois.

Il fit don du livre d'heures à la bibliothèque de Châlons où il se trouve toujours, mais garda pour lui le rasoir, le canif et les cheveux, sans oublier toute la correspondance de Courtois et autres pièces servant à prouver l'authenticité des souvenirs. Son frère, Victor Dorin, procureur à Vitry, vint habiter Châlons à la mort du docteur et garda chez lui les « reliques royales ».

De son vivant, il donna une partie des cheveux –ceux de la Reine et du Dauphin– à son ami Léon Maussenet. Lorsque Victor Dorin mourut, M. Maussenet fut à son tour l'exécuteur testamentaire et garda chez lui toutes les pièces et documents manuscrits qu'il avait eu l'occasion de voir si souvent chez le vieux médecin, ami de Courtois. M. Massenet mourut en 1927, mais l'abbé Ruiz, son beau-frère, vivait encore. Dans son bureau se trouvait un petit cadre doré, sur un fond de velours bleu fleurdelisé, dans lequel reposaient deux boucles. La première était blanche. Au-dessous d'elle, on pouvait lire ces mots de la main de Zélie-Charmette : « Cheveux de Marie-Antoinette ». La Reine, rappelons-le, avait blanchi en une nuit. Elle avait coupé elle-même une boucle de ses cheveux et avait essayé de la donner à Bault, concierge de la prison, pour qu'il la fit parvenir au Dauphin et à Madame Royale : « Elle se crut assez maîtresse de son mouvement, devait raconter la femme de Bault, pour glisser sans être aperçue, dans la main de mon mari, quelque chose qu'elle avait préparé en secret. Soit que l'action n'eut été assez prompte ou assez cachée, les deux gendarmes s'en aperçurent et s'élancèrent sur mon mari : "Qu'est-ce qu'on vient de te remettre ?″ Il fut obligé d'ouvrir sa main et de montrer ce qu'il venait de recevoir : c'était une paire de gants et une boucle de cheveux qui furent saisis à l'instant et portés au greffe de Fouquier-Tinville. En 1816, ajoute Mme Bault, la paire de gants et la boucle de cheveux ont été retrouvés chez les Courtois… » On le sait, la moitié seulement de cette mèche fut remise au policier de Louis XVIII.

Dans ce même reliquaire se trouvait une seconde mèche, blonde cette fois. L'inscription portait ces mots : « Cheveux du Dauphin ».

Mis au courant de l'expérience que je voulais tenter, l'abbé Ruiz voulut bien me faire don d'une pincée de ces cheveux. Il ne me restait plus qu'à trouver le coffret de Damont. Je savais simplement que la boîte de maroquin rouge avait été léguée par Damont à ses héritiers… Où avait-elle échoué ? Tous les Damont auxquels je m'adressais tombaient des nues… et me prenaient pour un farceur !

– Une boîte contenant des cheveux ?... Vous vous moquez de nous !...

D'autant plus que, pour gagner du temps, j'avais entrepris de poursuivre mon enquête par téléphone ! Enfin, je pus entrer en contact avec M. Pierre Briançon, qui voulut bien m'écrire et me dire que le coffret avait été donné à son père en 1910, par une dame Chéron, descendante d'une famille amie intime des Damont.

Aucune hésitation n'était possible sur l'authenticité de la « boîte ». Elle était conforme à la description que l'on connaît. Elle contenait surtout le récit de la main de Damont, contenant les derniers moments de l'enfant du Temple et résumant les démarches faites par les trois gardiens le 8 juin1795.

Les deux mèches furent portées au docteur Locard, directeur du Laboratoire de Police Technique de Lyon, et c'est ici qu'intervient un miraculeux hasard. Nous nous trouvâmes, en effet, devant un cas « *excessivement rare* » : le Dauphin avait les cheveux contrefaits, autrement dit, le canal médullaire de ses cheveux se trouvait non pas au milieu, mais sur le bord. Or, la mèche conservée par le commissaire Damont ne présente aucune anomalie. Le canal médullaire n'était pas *excentré*. Les conclusions du docteur Locard furent formelles : les deux mèches n'avaient absolument aucun rapport entre elles. Elles n'avaient don pu appartenir à la même personne.

Le Dauphin n'est par conséquent pas mort dans la tour du Temple, un enfant a été mis à sa place, et c'est ce malheureux qui y mourut le 8 juin 1795.

L'origine de la boucle du Dauphin a souvent été mise en doute. Ce « témoin », s'exclamait-on avec mépris, a passé par les mains de personnages aussi peu recommandables que Courtois père et fils !

Fort heureusement, je reçus un jour de janvier 1951 une lettre du marquis de Tinguy, maire de Cirière (Deux-Sèvres), et demeurant au château du même nom. Il me faisait savoir qu'il possédait une boucle du Dauphin coupée sur la tête de l'enfant avant le 10 août 1792. Son arrière-grand-oncle, Henri de La Rochejaquelein, avant de devenir généralissime des armées vendéennes, avait été officier aux gardes du corps de Louis XVI. C'est par lui que les cheveux du Dauphin –offerts par le Roi ou par Marie-Antoinette– étaient entrés dans la famille. Sans me prévenir,

le marquis de Tinguy avait envoyé cette mèche de cheveux au docteur Locard. « Ces cheveux de Louis XVII, écrivait le docteur Locard, présentent l'excentration de la moelle déjà signalée pour la mèche présentée par M. André Castelot. »

Le marquis de Tinguy avait également envoyé au docteur Locard des cheveux de Louis XVI. L'excentration du canal médullaire ne serait-elle pas héréditaire ? « Les cheveux de Louis XVI, écrit le docteur Locard, ont un canal médullaire très fin, bien centré… Ils sont extrêmement différents de ceux attribués à Louis XVII par André Castelot où l'excentration était caractéristique : ce qui est fort remarquable. »

« Remarquable », en effet, puisque grâce à la curieuse anomalie du canal médullaire, les deux mèches provenant du Dauphin s'authentifient mutuellement. Précisons-le : la *filière* La Rochejaquelein-marquis de Tinguy, et la *filière* Courtois-abbé Ruiz ne se coupent jamais. Les cheveux de Louis XVII que j'avais soumis autrefois au docteur Locard proviennent bien donc du fils de Marie-Antoinette.

Cette excentration n'ayant pas été trouvée dans la mèche de l'enfant mort au Temple, un point sensible donc définitivement acquis : l'enfant dont on hâta la fin au mois de juin 1795, et dont la mort délivra le Comité de Salut public d'un lourd souci, le scrofuleux à longues jambes et demi muet n'était pas le Dauphin. La science moderne nous permet aujourd'hui de l'affirmer.

La science moderne permet également de résoudre l'énigme de la tombe du cimetière Sainte-Marguerite. En 1846, à l'emplacement désigné par Decouflet, on exhuma ce qu'on croyait être les restes de l'enfant du Temple. Sur le crâne, le docteur Milcent put recueillir une touffe de cheveux qui fut conservée par ses descendants et que l'arrière-petit-fils du praticien m'autorisa à soumettre au docteur Locard. Après avoir réalisé à ma demande une nouvelle expertise, l'éminent criminologiste fut formel : cette troisième mèche n'avait strictement rien de commun, ni avec les cheveux du Dauphin, ni avec ceux de l'enfant mort au Temple recueillis par Damont. L'enfant enterré à Sainte-Marguerite n'est donc pas le substitué dont les restes se trouvent aujourd'hui à Clamart, soit sous le trottoir actuel de la rue Saint-Bernard qui a été tracée sur l'emplacement de l'ancienne fosse commune. En ce cas, les passants foulent la tombe de la petite victime du Temple…

Extrait du livre LOUIS XVII d'André Castelot (historien)

N'OUBLIEZ PAS LA COTISATION

Chers adhérents, **l'année 2023 arrive**,

pensez à régler **votre cotisation : - 15 €**

- gratuite pour les moins 30 ans.

par chèque bancaire à l'ordre de :

NOS TROIS BRANCHES

Auprès de notre trésorière **Anne GUILLEMET**

Tél. : 09 53 20 95 41 ou 06 03 60 37 47

à l'adresse suivante :

Anne GUILLEMET

1 rue du Château

79210 MAUZE SUR LE MIGNON

La Branche Mayenne-Fougères vient de perdre son 1er Vice-Président.

Photo prise à Ernée le 20 octobre 2012 à l'issue d'un CA.

Léo MAUPILE nous a quitté le 7 août 2022 à l'âge de 98 ans.

C'était un homme très gentil, respectueux, chaleureux, passionné, qui aimait rire, excellent organisateur, très estimé dans sa ville d'Ernée, inséparable de Madeleine.

Au début des années 1970, Guy-Claude et Marie-Claire viennent les voir et découvrent qu'ils ont le même arrière-grand-père. Du coup, les visites se multiplient avec les cousins, dont Odette et Raymond à Louvigné.

Vers 1980, Raymond reçoit un appel de Maurice Maupilier, qui cherche des cousins. Naturellement, aussitôt de nouveaux liens se nouent : courriers, téléphones, rencontres.

Juillet 1982, sur le site du Puy du Fou, grâce à l'équipe très soudée de Vendée : rassemblement de quelques cinq cents "cousins" dont 150 de Mayenne-Fougères : un gros travail de recherches généalogiques se met en place.
Léo bat la campagne pour trouver des Maupilé ; dès qu'il me rencontre, il me dit "on est forcément cousins". Je suis "adopté " !
En 1984, nous nous retrouvons sous la présidence de Maurice ; j'avais alors 16 ans, avec mes parents ; nous étions 150 !

Se succèdent les réunions de "Nos Trois Branches" ; en septembre 1996, je décide de me lancer dans les recherches généalogiques. Un an plus tard, je m'inscris au Cercle Généalogique du Pays de Fougères, me lance dans l'informatique avec le logiciel indispensable : c'est le meilleur moyen d'intégrer les recherches fournies par Léo, Raymond et Guy-Claude et Marie-Claire.
Léo et toute l'équipe m'ont accueilli à bras ouvert, très heureux de mon travail et de mes initiatives pour nous retrouver, toujours dans la bonne humeur, les discussions présidées de la main chaleureuse du maitre Léo.

Il y a quelques années, Léo a décidé de "laisser sa place" à Constant Maupilet mais il était toujours là, très écouté.

Avant de nous quitter, Léo a exprimé son souhait de voir continuer les travaux de Maurice et de Nos Trois Branches.

Merci Léo pour tout ce que tu as été ; les bons moments ensemble et ces longs compagnonnages… Nous pensons très fort à Madeleine si accueillante et maintenant dans la peine.

Continuons le travail de nos anciens, prêt à recevoir de nouvelles idées, de nouvelles recrues.

Profitez des fêtes de fin d'années pour faire de la publicité :
Notre prochaine assemblée générale sera **Le dimanche 9 juillet 2023 au Puy du Fou**.

Meilleurs vœux à vous et votre famille.

Olivier MAUPILÉ
Représentant la branche M.F. au sein du C.A., aidé par Marie-Claire MAUPILÉ

MOTS MELES

2 noms sont à retrouver dans cette grille - A vous de jouer

Personnage clé de notre association

_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Lieu historique

_ _ _ - _ _ - _ _ _

M	F	A	E	N	O	I	T	A	I	C	O	S	S	A
A	A	O	C	I	M	A	A	U	O	N	J	E	R	I
U	V	Y	N	T	G	I	M	U	E	A	C	H	B	M
P	E	E	E	D	E	O	S	I	C	M	E	C	O	E
I	N	S	R	N	S	I	L	Q	T	E	A	N	I	R
L	D	I	V	S	N	Y	U	A	N	I	C	A	S	B
L	E	U	I	S	A	E	U	G	E	O	E	R	M	R
E	E	O	L	L	S	P	I	I	U	N	L	B	E	A
I	R	L	R	E	R	L	P	T	G	U	E	R	R	E
T	U	U	M	O	R	T	A	G	N	E	Y	G	D	U
N	O	S	A	L	B	N	S	E	R	E	G	U	O	F
C	A	R	N	E	T	F	B	U	L	L	E	T	I	N
D	E	S	C	E	N	D	A	N	T	S	J	O	I	E
C	H	E	R	C	H	E	U	R	S	E	G	U	A	M
E	N	I	E	P	M	A	U	P	I	L	E	T	O	U

ACTE
AIMER
AMITIE
ARBRE
ASSOCIATION
BLASON
BOISME
BRANCHES
BULLETIN
CARNET
CHERCHEURS
COURLAY
COUSINS
DESCENDANTS
FONDS
FOUGERES
GENEALOGIE
GUERRE
JACQUES
JOIE
LIEN
LIGNEE
LIVRE
LOUIS
MAUGES
MAUPILLE
MAUPILET
MAYENNE
MONCOUTANT
MORTAGNE
PEINE
TROIS
VENDEE

Carnet de Famille

Naissances :

Alexandre HOULLE le 19 août 2017 à Rennes (35)
Fille d'Amélie DUJONCQUOY et Paulo RODRIGUES
Petite-fille de Florence et Bruno DUJONCQUOY
Arrière-petite-fille de Madeleine et Léo MAUPILÉ

Alix RODRIGUES le 25 janvier 2020 à Étampes (91)
Fils d'Anatolia MAUPILÉ et Kévin HOULLE
Petit-fils de Guillaume MAUPILÉ et Naz OKE
Arrière-petit-fils de Madeleine et Léo MAUPILÉ

NINO PRELY-SUREST le 19 novembre 2020 à Étampes (91)
Fils d'Adrien et Laura PRELY_SUREST
Petit-fils de Nelly et Philippe PRELY
Arrière-petit-fils de Madeleine et Léo MAUPILÉ

Alexandre, Alix et Nino sont les 4ème, 5ème et 6ème arrière-petits-enfants de Madeleine et Léo MAUPILÉ

Nous leur souhaitons bienvenue parmi nous

Décès :

Ernée (53) - Saint-Brevin-les-Pins (44) - Pussay (91) - Noyal-Châtillon-sur-Seiche (35)
Madeleine Maupilé, née Hameau,
son épouse ;
Nelly et Philippe (†) Prely,
Florence Dujoncquoy et Daniel Murat,
Guillaume Maupilé et Evelyne Colliot,
ses enfants;
Pacôme (†), Amélie et Paulo,
Pauline et Sylvain, Adrien et Laura,
Anatolia et Kevin, ses petits-enfants;
ses arrière-petits-enfants et toute la famille
ont la douleur de vous faire part du décès de
Monsieur Léo MAUPILÉ
Ancien droguiste
survenu le dimanche 7 août 2022
à l'âge de 98 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée
jeudi 11 août 2022, à 14 h 30,
en l'église Notre Dame d'Ernée,
suivie de l'inhumation au cimetière.
La famille remercie Marie-Thérèse du service Zen et les services de l'ADMR d'Ernée, pour leurs bons soins.
Dons pour la Recherche médicale ou fleurs. Pas de plaques.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Branche MF – Léo fut, de nombreuses années, très actif au sein de NTB et y était toujours très attaché

Bressuire (79)
Jeannette, son épouse;
Cédric, Damien et Solenne,
ses enfants et leurs conjoints;
Gaby, Abel, Angel (†),
Nolan et Alessia,
ses petits-enfants,
ainsi que toute la famille,
vous font part du décès de
Monsieur Marc TALON
dit "Marco"
survenu à l'âge de 71 ans.
La cérémonie religieuse
sera célébrée
samedi 16 juillet 2022, à 10 h 30,
en l'église de Terves,
suivie de l'inhumation à 11 h 30
au cimetière de Terves.
Marco repose au funérarium Azur,
3 rue du Dr Brillaud à Bressuire.
Cet avis tient lieu de faire-part
et de remerciements.

Branche MCM – Lignée Maupillier Delion Livre de Maurice Maupilier Page 380

Fouras, Royan
Linette Maupilier son épouse;
Catherine et Didier ses enfants ;
Quentin et Flavie, ses petits-enfants
Et leurs conjoints ;
Damien, Pauline, Justine, Lucile et Agathe, ses arrière-petits-enfants ;
Ses nièces et son neveu
ont la tristesse de vous faire part du décès de
Monsieur Teddy MAUPILIER
La cérémonie religieuse
sera célébrée le
jeudi 23 décembre 2021, à 10 heures
en l'église de Fouras t sera
suivie de l'inhumation au cimetière
de la même commune à 15 heures.
Cet avis tient lieu de faire-part
et de remerciements.
PFG Rochefort, marbrerie Funéroc, 32 rue Amiral-Pottier, Rochefort, tél.05.46.99.27.59.

Arcachon, Fouras
Linette et Teddy (†) MAUPILIER
ses parents ;
Quentin et Flavie, ses enfants et
leurs conjoints ;
et ses petits-enfants ;
ont la tristesse de vous faire part du décès de
Mme Catherine MAUPILIER
La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 13 juillet 2022, à 16 heures en l'église de Saint Gaudence de Fouras suivie de l'inhumation au cimetière de cette même commune. Catherine Maupilier repose à la chambre funéraire d'Arcachon,où un moment de recueillement aura
lieu le mercredi 13 juillet à 9 heures.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements
lieu le mercredi 13 juillet à 9 heures.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements

Doué-en -Anjou (49) -Montilliers (49) – Bazoges-en-Pareds (85) – Trélazé (49)
Jean- Claude, son époux ;
Laurent (†) et Nathalie
Jean-François et Nadège,
Stéphane et Nathalie,
Teddy, ses enfants ;
ses petits-enfants
et arrière-petits-enfants, frère,
sœur, belles- sœurs et beaux-frères
ont la tristesse de vous faire part du décès de
Madame Colette REMEAU
Née BODET
Survenu le samedi 10 décembre2022
à l'âge de 77 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 14 décembre 2022, à 10 h 30, en l'église de Soulanger à Doué-la-Fontaine.
Colette repose au funérarium de la Rose ZI la Saulaie à Doué-la-Fontaine
La famille remercie tout le personnel soignant des Récollets pour sa gentillesse et son dévouement.
Cet avis tient lieu de faire-part
et de remerciements.

Branche MCM – Colette était très attachée à NTB et à nos rassemblements.

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles

ORGANIGRAMME

Président
Pierre-Marie DUBOIS

Trésorier
Anne GUILLEMET

Secrétaire
Marie-Antoinette DUBOIS

Responsable Site Internet
Andreas RAUHUT

Responsables Bulletin
P.-M. et M.-A. DUBOIS

Membres C.A.
Marie-Christine GUÉDON
Olivier MAUPILÉ
Marie-Élisabeth PIGEYRE

Andreas RAUHUT Responsable Arbre des MAUPILIER

COORDONNEES POSTALES ET TELEPHONIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pierre-Marie et M.-Antoinette Dubois
17 rue Guillaume
37800 Nouâtre
02 47 65 21 43
06 08 21 47 10

Anne Guillemet
1 rue du Château
79210 Mauzé sur le Mignon
09 53 20 95 41
06 03 60 37 47

Marie-Christine Guédon
La Burlandière
Saint Michel Mont Mercure
85700 SEVREMONT
06 68 50 92 99

Olivier Maupilé
8 allée de la croix Robin
35370 Le Pertre
02 23 55 07 27
06 73 25 90 34

Marie-Elisabeth Pigeyre
La Méridienne Parc des Jars
La Grière
85360 La Tranche sur Mer
02 51 30 34 56

Andreas Rauhut
Jasminweg 17
D-34125 Kassel
00 49 56 13 99 71

A TOUS :

JOYEUX NOËL

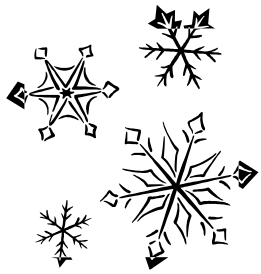

ET

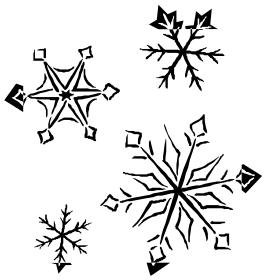

MEILLEURS VŒUX

DE

BONHEUR ET SANTE

POUR

L'ANNÉE 2023

« JACQUES MAUPILIER, *de Boismé,*
blessé à La Chataigneraye.
Il a voulu être dessiné les armes à la main, parce qu'il ne les a jamais quittées. »